

Le 29 août,

SPECIAL ENTRAIDE

Nous avons traversé une crise sanitaire inédite, qui a eu des conséquences importantes sur l'exercice quotidien.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa mission d'entraide, le Conseil national a mobilisé une aide exceptionnelle de 550 000 euros pour soutenir financièrement nos confrères les plus durement touchés pendant la crise et dont les effets perdurent.

Comment en bénéficier ?

Les demandes devront être motivées et les dossiers, complets, adressés par mail ou par courrier dans les Conseils départementaux entre le 30 août et le 30 septembre, le temps de s'accorder le recul nécessaire afin d'apprécier, de la manière la plus objective possible la situation de chacun et la possibilité d'accorder ou pas une aide en fonction du niveau de reprise de l'activité et des aides déjà perçues.

Constitués avec le **formulaire de demande d'entraide (téléchargeable ci-dessous)**, les dossiers de demande devront contenir tous les documents justificatifs des revenus, des charges, du patrimoine et des éventuelles aides déjà perçues ou des délais de paiement de charges accordés...

N'hésitez pas à constituer d'ores et déjà votre dossier pour l'adresser dès le 30 août, par mail ou par courrier à votre CDOMK69 : cdo69@ordremk.fr

Rappelons que l'entraide est une des missions premières de l'Ordre. Elle permet principalement d'apporter des soutiens financiers et logistiques à des professionnels ou à leur famille en situation difficile suite à des accidents de la vie ou à des catastrophes naturelles. C'est aussi dans le cadre de cette mission qu'un numéro vert accessible 24h/24h et gratuit a été mis en place pour celles et ceux qui ont un besoin urgent d'écoute et/ou d'une prise en charge médicale.

<http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/07/questionnaire-dentraide-covid-1.pdf>

L'EQUIPE DU CDOMK69